



CANTON DE CLISSON







Programme des activités

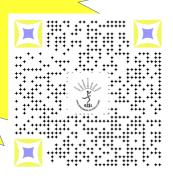
Octobre 2024

Activités ouvertes à tous les enfants du canton

Mardi 8 octobre 2024 18h30 - 19h30

> Salle de la Butte **GÉTIGNÉ**

Aucune inscription ne se fera en dehors de cette date



oisl.valleedeclisson@gmail.com oisl-valleedeclisson.kalisport.com 1

DÉCOUVERTE de l'ÉQUITATION

6 - 13 ans

Gétigné



Jeudi 24 octobre de 9h à 12h30

Encadrement et lieu: Centre Hippique des 3 Provinces,

La Saulnerie, Gétigné

Transport : A la charge des familles

Équipement: bottes de pluie obligatoires, pantalon,

gants, K-way, boisson, goûter.

8€

2

DÉCOUVERTE de l'ÉQUITATION

6 - 10 ans

Cugand



Mardi 29 octobre de 9h à 12h

Encadrement et lieu: Haras des L, Le Haut Noyer,

Route d'Hucheloup, Cugand

Transport : A la charge des familles

Équipement : bottes de pluie obligatoires, pantalon,

gants, K-way, boisson, goûter.

8€



DÉCOUVERTE de l'ESCRIME

8 - 12 ans

Vallet



Mercredi 30 octobre de 9h45 à 11h15

Encadrement et lieu: Maître d'Armes, Salle d'escrime

des Dorices, Vallet (1er étage, Plan d'accès sur notre site web)

Transport : A la charge des familles

Équipement : fourni sur place

Contact OISL : Betty 06 87 87 94 70

5€



O.I.S.L. Vallée de Clisson

oisl.valleedeclisson@gmail.com oisl-valleedeclisson.kalisport.com

CONDITIONS DE PARTICIPATION

INSCRIPTIONS

L'âge pris en compte est l'âge au jour de l'activité.

Le jour des inscriptions il vous faut :

- Nous remettre une fiche d'autorisation parentale de participation aux activités. Cette autorisation est valable jusqu'à la fin de l'été.
- Nous remettre, si cela est demandé, les pièces suivantes : certificat médical, brevet de natation, ...
- Compléter une fiche d'inscription par participant et se faire attribuer un numéro d'inscription à la table d'accueil.
- Régler l'adhésion à l'OISL. Validité du 01/09/2024 au 31/08/2025.
- Régler le montant de la participation aux activités choisies. (Seule une annulation de fera notre part l'objet d'un remboursement)
- Les adultes accompagnateurs sont invités par l'OISL.

Les documents sont téléchargeables sur le site : oisl-valleedeclisson.kalisport.com

TRANSPORTS

- à la charge des parents :

Lorsque le transport est à la charge des parents ceux-ci doivent s'assurer, au début de chaque séance, de la présence de l'encadrement avant de laisser leur enfant.

 La responsabilité des encadrants cesse dès la fin de l'activité. Les parents doivent respecter scrupuleusement les horaires de début et de fin d'activité.

- en autocar :

Lorsque le transport s'effectue en autocar l'heure indiquée est l'heure de départ du car.

responsabilité des organisateurs La débute lorsque l'enfant monte dans le car et cesse, au retour, dès la descente du car.

ASSURANCES

L'Office Intercommunal des Sports et Loisirs (OISL) du canton de Clisson est assuré en responsabilité civile par contrat auprès de Groupama Loire Bretagne.

Nous attirons votre attention, en cas de responsabilité engagée de votre enfant pendant les activités, sur l'intérêt de vérifier que votre assurance couvre bien votre enfant pour la responsabilité civile vie privée, et que l'assurance scolaire et extra-scolaire est bien acquise et adaptée aux activités proposées par l'OISL.

L'autorisation parentale que vous signerez lors des inscriptions confirmera votre garantie.

Adhésion 2024-2025 : 1 €